

Compte-rendu de la réunion des référents de proximité
Etablissement ENTREPOTS / HORTICULTURE
20 FEVRIER 2023

Référents de Proximité :

[REDACTED] nt
[REDACTED] ent
[REDACTED] t
[REDACTED] ésent
[REDACTED] ent
[REDACTED] nt

Direction :

[REDACTED]

Relations Sociales :

[REDACTED]

1. Points d'information du Chef d'établissement

Sujets d'actualité

[REDACTED] it un point sur le business rappelant le lancement du Grand final et le t bons, notamment sur le mois de janvier ce qui est exceptionnel.
Le taux d'occupation des hôtels est très bon également.

Les Référents de proximité indiquent ne pas comprendre pourquoi nous sommes en période de restriction budgétaire alors que les résultats sont bons.

[REDACTED] dique comprendre cette interrogation mais explique qu'il est normal effort collectif dans la mesure où nous appartenons à un groupe qui nous a toujours soutenu lorsque nous en avons besoin, notamment pendant nos périodes de fermeture liées à la crise sanitaire. Aujourd'hui c'est l'inverse, Disney+ ayant perdu de l'argent, le groupe a décidé d'avoir une politique de [REDACTED] e relative à la suppression de 7000 emplois dans le mon [REDACTED] que que nous attendons plus de précisions du Siège.

[REDACTED] que que lors du Live Chat du vendredi 10 février dernier, Natacha également que la Direction de Di [REDACTED] oin de comprendre ce que cela signifiait pour notre destination, et [REDACTED] indiqué s étaient concernées à l'exception nelles.
[REDACTED] assuré que l'Entreprise continuait d'investir dans la destination et les

S'agissant des sujets d'actualité sociale, il a été décidé que pour faire suite à l'augmentation du SMIC au 1er janvier 2023, la grille des minima conventionnels a été intégralement révisée au 1er janvier comme suit, cela représente une augmentation d'environ 2% :

	Minimas conventionnels au 01/08/2022	Minimas conventionnels au 01/01/23
150	1 695,65 €	1 730,00 €
175	1 715,00 €	1 750,00 €
181	1 735,00 €	1 770,00 €
187	1 755,00 €	1 790,00 €
200	1 785,00 €	1 820,00 €
215	1 798,00 €	1 835,00 €
220	1 835,00 €	1 870,00 €
225	1 867,00 €	1 900,00 €
250	2 056,50 €	2 100,00 €
260	2 350,00 €	2 400,00 €
280	2 400,00 €	2 450,00 €
300	2 593,00 €	2 645,00 €
360	2 820,00 €	2 870,00 €
400	2 997,00 €	3 060,00 €
430	3 445,00 €	3 515,00 €
520	4 220,00 €	4 305,00 €

Elle rappelle également la possibilité pour les salariés éligibles * depuis le 1er janvier dernier de cumuler Pass en scène et Disney+.

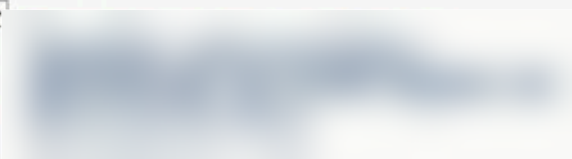
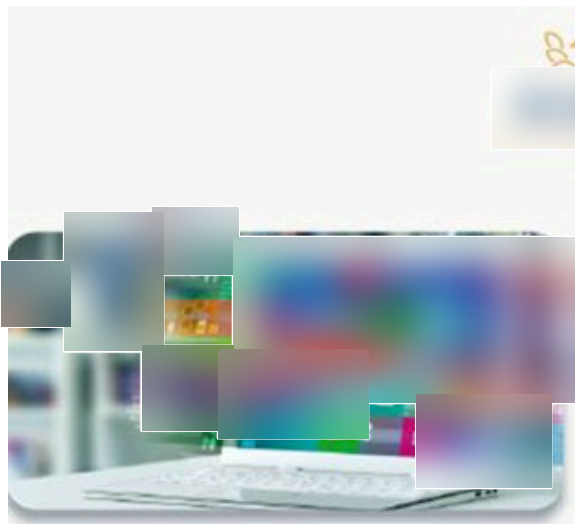
L'abonnement Disney+ est un avantage en nature. Selon la législation française sur la fiscalité, il est donc soumis aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu. Selon votre statut, ces derniers s'élèvent entre 20 et 25 % de la valeur de l'avantage.

En se basant sur la valeur annuelle de l'abonnement Disney+, soit 89,99 €, un Cast Member non cadre se verra prélevé, dès lors qu'il souscrit sur la plateforme, environ 20 % de 89,99 € au titre des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu (montant réparti sur douze mois et proratisé en fonction du nombre de jours de souscription sur la plateforme).

Plus d'informations sont disponibles sur the HUB.

**Sont éligibles les Cast Members en CDI, CDD ainsi que les stagiaires et apprentis, dès le premier jour de leur contrat.*

Elle encourage ensuite les Référents de proximité qu'une formation en présentiel sur les outils digitaux de Disneyland Paris se déroulera à compter de début mars (voir ci-dessous). Elle incite les Référents de proximité à largement relayer l'information auprès des salariés.



Tous les Cast Members sont concernés par l'utilisation de différents outils digitaux dans leur quotidien. Quels sont ces différents outils ? A quoi servent-ils ? Dès le mois de mars, Disney University met en place pour les Cast Members dans le plan de développement de compétences 2023, une formation en présentiel de 3 heures, permettant de mieux appréhender les fondamentaux de ces différents outils : MyID, The HUB, D Learn, MyLearn, DTools HR, UKG, MyPeopleDoc, etc.

Aussi, pour tous les Cast Members qui souhaitent en savoir plus, un tips spécifique aux outils digitaux de Disneyland® Paris sera disponible sur D Learn, rubrique « All you can learn » à compter de fin janvier 2023.

Point sur les effectifs

t un point sur les effectifs :

A fin décembre 2022, sur 287 salariés :

- 14 étaient en CDD, 3 femmes et 11 hommes,
- 273 étaient en CDI, 64 femmes et 209 hommes,

10 alternants parmi les CDD.

A fin décembre 2022, sur 283 salariés :

- 11 étaient en CDD, 3 femmes et 8 hommes,
- 272 étaient en CDI, 64 femmes et 208 hommes,

10 alternants parmi les CDD.

On constate une légère baisse des effectifs en lien avec baisse des CDD principalement.

2. Echanges sur les réclamations remontées par les Référents de proximité

Aucune réclamation n'avait été remontée.

Les Référents de proximité demande [REDACTED] elle restait Chef d'établissement.

[REDACTED] le mandat de Chef d'établissement a vocation à être
repré [REDACTED] que le projet Mégara sera passé devant les instances
oute qu'elle restera en proximité des instances.

[REDACTED] explique que la Direction travaille toujours sur le projet Mégara afin
ions de travail aux salariés concernés. Elle évoque le projet globale
entreprise visant à dématérialiser le pass en scène, ce qui permettra aux salariés de ne pas à
avoir à se déplacer sur site pour faire entrer ses invités. Elle explique également la réflexion
qui a été menée s'agissant de la restauration et le choix porté sur des tickets restaurant d'une
valeur de 10 euros.

Les Référents de proximité indiquent que ce montant est insuffisant et souhaiteraient qu'il soit
porté à 10 euros nets pour le salarié.

[REDACTED] rappelle que seulement une soixantaine de salariés travaillera sur
rentable d'ouvrir un restaurant d'entreprise. Dans ce contexte, les
tickets restaurant apparaissent comme la meilleure solution car ils permettent aux salariés de
faire des achats également dans les supermarchés pour apporter leur nourriture. Sabine
BOULINGUEZ rappelle également qu'une belle salle de break sera installée avec tout le
confort nécessaire et qu'il y aura une salle d'activités avec baby-foot, etc.

Les Référents de proximité demandent si le service Delivery aura le droit aux Tickets
restaurant.

[REDACTED] explique que non dans la mesure où cette équipe commence et termine

Les Référents de proximité demandent pourquoi les salariés qui travaillent en chambre froide
n'ont plus de jetons pour le café.

[REDACTED] nd le point.

Les Référents de proximité demande [REDACTED] nd est-ce qu'elle va
rencontrer les salariés de Delivery com [REDACTED] précédente réunion.

[REDACTED] dique qu'elle est passée plusieurs fois à l'Entrepôt et qu'elle va
.

[REDACTED] explique, au sujet de Mégara, que le transfert des salariés aura lieu
que cela laisse le temps aux salariés concernés de se projeter, voire
d'envisager une mobilité au sein de Disneyland Paris s'ils ne souhaitent pas travailler à
Mégara.

Les Référents de proximité demandent si les salariés pourront rester sur Hercule.

[REDACTED] explique qu'aucun poste supplémentaire ne sera créé sur Hercule dans
e, en cas d'ouverture de poste sur Hercule, les candidatures de
salariés souhaitant rester sur cet entrepôt seront étudiées en priorité, étant entendu qu'aucun
aménagement des conditions du poste ne sera fait.

Les Référents de proximité demandent si les salariés de Mégara auront toujours leurs stickers
voiture permettant l'accès au site.

[REDACTED] nd le point.

Les Référents de proximité demandent si une visite sera faite sur le site.

ique que cela peut s'organiser.

Les Référents de proximité demandent si les horaires seront les mêmes sur Mégara.

nfirme et précise que des aménagements seront peut-être faits pour
ilité aux transports en communs le cas échéant. Cela reste à étudier.

Les Référents de proximité demandent si les salariés auront une prime de déménagement.

ond par la négative.

Les Référents de proximité demandent si les salariés pourront prendre seulement une demi-
heure de pause déjeuner au lieu d'une heure.

dique qu'elle n'est pas opposée à l'idée à condition que cela soit
ation voulue.

Les Référents de proximité demandent quelles sont les évolutions possibles pour les salariés
en termes de changement de coefficient.

ppelle que les changements de coefficient interviennent soit à
ement d'emploi.

Les Référents de proximité évoquent de nouveau la question de l'accessibilité des salariés au
permis poids lourds et la priorité donnée aux runners.

dique qu'elle souhaite que ce sujet soit abordé avec Eric

Les Référents de proximité demandent si les salariés qui feraient du covoiturage pour Mégara
auraient un impact sur le remboursement de leur pass navigo.

Renseignement pris, il n'y a pas d'impact.

Fin de la réunion à 11h10.

**ppelle aux référents de proximité que la prochaine réunion aura
3 à 9h30. Les référents ont jusqu'au 27 mars 2023 inclus pour
envoyer leurs réclamations.**

Entrepôts / Horticulture